

pas sortis de votre main bienfaisante; le Ciel vous a doué d'une ame sensible & d'un cœur compatissant; votre caractère est étranger à la sévérité avec laquelle ces Magistrats ont été poursuivis, pour n'avoir écouté que le cri de l'honneur, la voix du devoir & le témoignage de leur conscience. Un Prince, SIRE, peut combattre quelquefois sa bonté naturelle, mais lors même qu'il est forcé de punir, il imite la Divinité qui épouvante les mortels par les signes de sa colère & ne peut se résoudre à détruire le plus parfait ouvrage de ses mains.

Votre Parlement, SIRE, étoit l'ouvrage le plus noble du pouvoir souverain de nos Rois. Louis XIV. lui rend ce glorieux témoignage : *que sa dignité fait une des plus illustres portions de celle des Rois.* (Edit de Juillet 1644.) Votre Parlement étoit le lien de tous les Ordres de l'Etat, & le garant de l'obéissance de vos Sujets; & cependant le projet de sa destruction a été exécuté. Ce Corps auguste, dépositaire de toutes les Loix du Royaume, ce Corps si redoutable aux Puissances étrangères, dont il a tant de fois repoussé les entreprises; ce Corps qui n'a jamais mieux servi les Rois vos augustes Prédécesseurs, que lorsqu'il a été plus libre, & plus honoré de leur confiance & de leur bonté; ce Corps enfin toujours permanent, dont tous les Membres, assurés de leur état par sa perpétuité, ne doivent jamais être exposés à faire plier le devoir aux circonstances, & à la crainte de se voir destitués de leurs fonctions : il est donc anéanti . . . . nous nous arrêtons à ce mot ! Paroître douter de l'irrévocabilité des Offices, ce seroit, SIRE, faire injure à votre équité souveraine, & les Magistrats qui composent votre Parlement désavoueroient notre incertitude; tranquilles au sein de sa disgrâce, parce qu'ils comptent sur votre justice, & qu'ils espèrent le retour de votre confiance, ils ont gardé un silence respectueux sur la perte de leur liberté & sur la confiscation de leurs Offices; mais les Loix veilloient sur leur propriété; les Loix déposent de leur innocence, les Loix réclament contre leur destination & leur exil, nous osons les invoquer aux pieds du Trône de Votre Majesté. Eh ! qui osera, SIRE, appeler le secours de la Loi, si la bouche du Ministère